



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

vaccinations

Question écrite n° 120855

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la vaccination des enfants contre la tuberculose. La Commission d'audition publique sur la vaccination BCG, composée de dix-neuf membres d'horizon divers a, sous la présidence de la Société française de santé publique, émis des recommandations en faveur de la suppression de l'obligation vaccinale, préconisé de cibler les vaccinations et proposé des critères prenant en compte les niveaux de risques d'exposition de la population au bacille de Koch. Or, contre l'avis du Gouvernement et contre celui du rapporteur, l'obligation vaccinale a été renforcée dans le cadre de la loi sur la protection de l'enfance. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer comment, compte tenu du nouveau cadre législatif, ces recommandations seront intégrées dans la stratégie d'actions prioritaires contre la tuberculose que le ministère de la santé et des solidarités doit publier au cours du premier trimestre de l'année 2007.

Texte de la réponse

La vaccination généralisée des enfants avant leur entrée en collectivité permet aujourd'hui d'éviter 800 cas de tuberculose chaque année, dont au moins 16 cas de formes graves (comme les méningites). Ce résultat est obtenu grâce à une couverture vaccinale actuelle à 95 % des enfants de six ans. Depuis la suppression du vaccin Monovax, qui s'administrait au moyen d'une bague par multipuncture, la vaccination contre la tuberculose se pratique désormais par injection intradermique, pratique qui prévaut dans tous les autres pays européens. L'injection intradermique rend effectivement la vaccination, notamment des enfants en bas âge, un peu plus contraignante et comporte un risque plus important de réaction locale cutanée. Le directeur général de la santé a saisi le 18 janvier 2007 le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) afin qu'il lui indique les modalités de mise en oeuvre des nouvelles recommandations issues du travail de la Commission d'audition publique sur la vaccination BCG. Sous la présidence de la Société française de santé publique (SFSP), cette commission, composée de 19 membres d'horizon divers, a émis des recommandations le 18 janvier 2007 en faveur de la suppression de l'obligation vaccinale. Elle préconise de cibler les vaccinations et propose des critères prenant en compte les niveaux de risques d'exposition de la population au bacille de Koch. En Guyane, l'obligation de vaccination serait maintenue. Le CSHPF s'est prononcé favorablement sur les recommandations de la SFSP le 9 mars 2007. Ainsi la stratégie d'actions prioritaires contre la tuberculose du ministère chargé de la santé, qui sera publiée au cours du premier semestre 2007, prendra en compte ces nouveaux éléments.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120855

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2829

Réponse publiée le : 19 juin 2007, page 4749